

SE RÉAPPROPRIER ENSEMBLE L'AVENIR DE NOTRE MONDE



# ATTAC-LIÈGE

Trimestriel de liaison et d'information du groupe Attac-Liège (asbl) • n° 73 • août-septembre 2013

Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens

Belgique -Belgie  
P.P.  
40-49 LIÈGE X  
P 204082



Frans Masereel, *Vingt-cinq Images de la passion d'un homme*, gravure sur bois, 1918



## Nos rendez-vous

Samedi 5 octobre, *Paradis fiscaux* (ULg quai Rossevelt)

Samedi 12 octobre, *Grand marché transatlantique* (Léonard de Vinci, Seraing)

Lundi 21 octobre, *'L'argent ça sert à quoi ?'* (Beau-Mur)

**Attac-Liège**

Centre liégeois du Beau-Mur,  
Rue du Beau Mur, 48  
4030 Liège  
Tél : 04 349 19 02  
info@liege.attac.be  
[www.local.attac.org/liege](http://www.local.attac.org/liege)

**Cotisations**

- 7,5 euros pour les étudiants, chômeurs, temps partiels, retraités (ou 1,25 euros/deux mois\*)
- 15 euros pour les actifs (ou 1,25 euros par mois\*)
- 30 euros pour les associations (ou 2,5 euros par mois\*)

Compte IBAN n °

BE70 0013 3246 2425

\* si vous optez pour l'ordre permanent

**SOMMAIRE**

Édito	2
AG du 17 avril	3
Coût du capital	3
Privé / public	4
Armes contre services publics	6
Portugal	7
Audit citoyen	8
CNUCED	9
Dexia	11
Cinéclub à Seraing	12
Paradis fiscaux	13
Politiques monétaires	14
Made in Germany	15
Agenda	16

**Course à l'abîme ?**

**L'**avons-nous assez entendu qu'au moment de l'effondrement financier de 2008 nous n'avions «rien à proposer» ?! Il se fait que si, que nous l'avions prévu et annoncé, que nous avons des alternatives de longue date, certaines d'ailleurs immédiatement reprises dans le discours officiel : réglementation des banques, interdiction du recours aux paradis fiscaux, taxes sur les transactions financières. Tout cela à vrai dire n'est que du réformisme, et aurait très bien pu être, effectivement, mis en place en quelques mois. Ce qui nous a d'ailleurs valu un autre commentaire : nous n'avions plus de raison d'exister puisque désormais même Sarkozy proposait une taxe Tobin (dans une belle confusion terminologique déjà dénoncée). Malheureusement, si, notre raison d'être est intacte. Aucune de ces mesures n'a été prise. Les avertissements répétés d'économistes respectables et reconnus par le pouvoir en place comme Paul De Grauwe, Eric de Keuleneer, ne semblent pas faire le poids face aux intérêts à (très) court terme d'une poignée de financiers. Bref, depuis trois ans maintenant, depuis qu'au lieu de parler de sauvetage de banques, il est question de dettes souveraines et d'aide aux états dits de la périphérie, les décisions politiques un peu partout vont toutes dans le même sens, puisque, n'est-ce pas, 'il nous faut réduire le déficit budgétaire' : réduction des dépenses publiques

(donc atteintes aux services publics, donc «activation des chômeurs», histoire de limiter les allocations, donc allongement de carrière pour limiter les versements de pensions, etc.). Une réforme de la fiscalité est parfois évoquée, mais jamais mise en œuvre, sinon à nouveau pour la rendre plus injuste encore, par l'augmentation de taxes à la consommation (TVA). Et pour nous réjouir davantage, ces mesures vont se retrouver en quelque sorte sanctifiées par de nouveaux traités européens, notamment le fameux Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) dont il nous faut empêcher la ratification par le Parlement wallon à la rentrée. Autres tractations funestes : celles qui portent sur des accords transatlantiques entre l'Union européenne et les États-Unis. De tout cela, il est question dans les pages de ce numéro de rentrée, comme des terribles conséquences sociales de ces restrictions. Nos cycles de formation vont reprendre avec comme point focal la défense de la démocratie (en tâchant de définir ce concept protéiforme), des services publics, la compréhension de phénomènes économiques, en commençant par l'argent, et en 'grandes conférences' la présentation de différentes facettes de l'évaluation fiscale.

Bonne rentrée militante à tous et au plaisir de se retrouver dès Retrouvailles.

**ERT**

C'était hautement symbolique, et c'était le pas de trop dans les coupes de budget, ici une mesure radicale et surréaliste : fermer purement et simplement la radio télévision publique grecque.

Sans prévoir les réactions unanimes en Grèce et ailleurs, avec notre Philippot national en fer de lance.

Mini documentaire à cette adresse :

<http://www.youtube.com/watch?v=gypoJ9jn2tU>

# BREF COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

statutaire d'ATTAC-Liège asbl le mercredi 17 avril 2013

**L'**AG des membres effectifs prend connaissance de deux demandes motivées de membres engagés respectivement à Huy et à Verviers, Max Bontia et Bruno Colet et accepte de leur accorder le statut de membres effectifs, décision ratifiée par l'AG commune de 19h30. Celle-ci examine et approuve les comptes soumis par Pol Hubert et donne décharge au CA ; elle approuve également le rapport moral de l'année écoulée soumis par Christine Pagnouille, élit le nouveau groupe de coordination, composé cette année des membres suivants : André Antoine, Fredy Bernard, Max Bontia, Bruno Colet, Vicky Goossens,

Josiane Marquet, Aloys Moray, Éric Nemes, Georges Neyrinck, Christine Pagnouille, Daniel Puisant, Marianne Rathmès, Englebert Renier, Jani Sule, Muriel Wiliquet, Marie-Thérèse Wolf + un représentant de la FGTB Liège et un représentant du CADTM, à désigner. Renaud Vivien nous fait ensuite un exposé des motifs qui sous-tendent l'action en justice du CADTM et d'ATTAC contre les textes (AR et conventions) par lequel le gouvernement, sans consultation du parlement, apporte des garanties pour des montants énormes aux créanciers de Dexia (la bad bank résiduelle) sans aucune condition, en écartant même l'objection d'illégalité

éventuelle. (Voir le texte du communiqué de presse ATTAC et CADM page 11 de ce bulletin). Débat animé sur les raisons de l'absence de réactions parmi les parlementaires et dans les médias.

Nous rappelons les rendez-vous immédiats ainsi que l'intérêt de coordonner nos activités avec celle de la section liégeoise du Collectif Roosevelt.

À l'issue de la réunion, l'assemblée des membres effectifs reconduit le CA en l'état, à savoir Vicky Goossens, Pol Hubert, Aloys Moray, Christine Pagnouille, Daniel Puisant, Muriel Wiliquet.

## COÛT DU CAPITAL, LA QUESTION QUI CHANGE TOUT

Annette Pagnouille

*CR de l'article de Laurent Cordonnier, dans le Monde diplomatique de juillet 2013, p.3*

**C**harges salariales, gémissent les patrons. En fait, au lieu de penser en termes de coût du travail, il nous faut regarder ce qu'il en est du coût du capital qui recouvre deux notions, d'une part le coût économique (ce qui est nécessaire à fabriquer les moyens de production), en fait le vrai coût du capital, et d'autre part les intérêts versés aux prêteurs et les dividendes versés aux actionnaires, dont une grande part ne correspond à aucun service économique rendu ni aux entreprises, ni à l'ensemble de la société.

Comment connaître le montant de cette rente indue ? En calculant le montant de la part qui peut se justi-

fier : couverture du risque entrepreneurial encouru par les prêteurs et actionnaires; coût d'administration de l'activité qui oriente l'épargne vers les entreprises. Le reste est la rente indue, ou surcoût du capital. Suivant le mode de calcul, il se monte à 50 % ou 70 %. Alors que dans la période 1961-1981, il s'élevait en moyenne à 13,8%. Comment expliquer cette montée en flèche ? La révolution monétariste a déterminé une politique restrictive du crédit et donc une hausse spectaculaire des taux d'intérêt. Quand ces taux ont baissé dans les années '90 a succédé le versement accéléré des dividendes consécutif à la montée en puissance des investisseurs insti-

tutionnels (fonds de pension, compagnies d'assurances, fonds d'épargne mutuelle) : retours sur fonds propres de 15% par an.

Les effets de ce transfert de richesses des entrepreneurs vers les prêteurs et les actionnaires ne sont pas tous visibles. L'exigence de rentabilité annuelle de 15 % signifie limiter les projets d'investissements à la frange qu'on espère la plus rentable, donc renoncer à créer des emplois et à entreprendre des projets collectifs sociaux et environnementaux, ceci alors qu'une évolution écologique et sociale est indispensable..

Un virage politique mondial est-il possible ?

### Attac-Liège sur Facebook !

**A**ttac Liège investit Facebook ! En plus du groupe Facebook déjà existant, sorte de forum internet qui permet les débats, les échanges d'idées, la diffusion d'articles, etc. la nouvelle page Facebook nous permettra de vous inviter à nos conférences, cinéclubs et événements. Sur cette page, nous diffuserons aussi des articles liés à nos luttes, nos mobilisations et nos victoires ! Vous nous trouverez en cherchant « Attac Liège » sur Facebook, ou en suivant l'adresse <https://www.facebook.com/pages/Attac-Li%C3%A8ge/481834345238468> Pour vous abonner à cette page, il vous suffit de cliquer sur « j'aime ». Et puis, à votre tour, vous pourrez aussi partager cette page, relayer nos invitations, convier vos amis, continuer d'émettre vos avis et vos encouragements.

À vos souris, à vos claviers !



# BANQUE PRIVÉE - BANQUE PUBLIQUE

conférence le vendredi 14 juin 2013

Émilie Koch

**Bruno Demaitre** est syndicaliste ; il a travaillé pendant plus de 20 ans pour la SETCa au sein de la Générale de Banque, qui a fusionné avec la CGER, devenue Fortis. Il sera successivement secrétaire puis président du conseil d'entreprise. Depuis 2007, il travaille à l'institut syndical européen (<http://www.etui.org/fr>). Il nous donne sa perception des changements survenus au sein de la Générale de Banque et de Fortis. Son histoire est celle d'un délégué syndical SETCa (Générale de Banque) et de rapports souvent tendus avec ses collègues syndicalistes de la CGER, eux affiliés à la CGSP.

## **Avant la fusion**

Avant la fusion, la CGER (banque publique d'épargne et de retraite) et la Générale de Banque (banque privée, surtout celle des entreprises) étaient des organes bancaires sains qui ne subissaient pas de pressions et n'en faisait pas subir à leurs épargnants. La croissance était raisonnable (5% à 10% de croissance chaque année).

Sur les trois années 1996-1998, trois anniversaires respectables ont été célébrés, les 175 ans de la Générale de Banque, les 125 ans de la CGER et les 175 ans des AG assurances (qui deviendront AGEAS).

## **Fortis absorbe la Générale de Banque**

Comme annoncé, la fusion se fait sous la pression du groupe Fortis (groupe créé en 1990, c'est-à-dire relativement jeune, né de la fusion des assurances AGEAS - belge - et AMEV - néerlandaise - et de la banque d'épargne VSB). En 1993, Fortis avait lancé la banque assurance en achetant la CGER (qui, de ce fait, devient une banque privée). En 1998, la Générale de Banque doit choisir entre deux offres d'achat : celle de Fortis et celle d'ABN AMRO. Alors que les conseils d'entreprise étaient favorables à ABN AMRO, les actionnaires choisissent le plus offrant, à savoir Fortis. Des tensions importantes se marquent immédiatement entre les deux entités bancaires

belges, maintenant fusionnées, la CGER, avec sa culture de banque publique et la Générale de Banque.

## **Quatrième période**

Fin 2006, Fortis veut racheter ABN AMRO. Cette ambition marque le début de sa chute. En effet, une banque n'autoriserait jamais un client à faire ce qu'elle allait faire, ceci pour devenir le plus grand groupe bancaire en Europe. La fusion allait entraîner la perte de 5000 emplois.

Devant une situation de faillite, l'État est intervenu. La partie assurance a été séparée de la partie banque, qui a été revendue à BNP Paribas. Pour les actifs toxiques, l'État a créé la 'Royal Bank', bad bank qui doit faire face à une quinzaine d'actions en justice contre ses actionnaires. En même temps que la banque, BNP Paribas a acheté le nom Fortis. Ces différentes opérations ont permis de sauver des emplois, malgré la fermeture d'agences et le flou qui entoure encore certaines opérations.

L'histoire de Fortis est essentiellement celle d'individus qui ne connaissent plus leurs limites, comme le Baron Lippens.

## **Questions/réponses — débat**

Le personnel de la CGER n'a pas été mieux protégé que celui de la Générale de Banque. Les premiers étaient des fonctionnaires (la CGER était une banque d'état) et sont devenus des employés (ou un statut assimilé).

Plus grave encore, c'est la façon dont ce changement s'est fait. Dans les années 90, acheter une action était quelque chose d'extraordinaire, c'était réservé à une sorte d'élite riche, alors que les bons de caisse étaient réservés au commun des mortels. Maintenant, peu de gens comprennent vraiment de quoi sont constitués les produits d'investissement actuels. L'argument facile des banques pour proposer ce genre de produits à leurs clients est : « Tout le monde le fait, donc on doit être présents aussi ».

Avant, les billets et la monnaie sonnante et trébuchante équivalaient à une masse en or, conservée dans les

coffres de la Banque nationale. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

A quoi sert un syndicat s'il ne peut avoir un droit de regard sur les comptes ? Jusqu'où a été menée l'analyse des comptes ? Lors du conseil d'entreprise, la banque est tenue de présenter le bilan, ses comptes, etc. Les syndicats ont du pouvoir, mais il faut qu'ils s'en saisissent ! Les réviseurs sont nommés par les actionnaires et le conseil d'entreprise accepte ou non ce mandat, qui dure 3 ans (c'est le cadre légal). Le problème qui subsiste entre les patrons et les employés est que notre système est un système représentatif basé sur la confiance aux délégués. La volonté des travailleurs est de dire : « Ça suffit ! ». Des droits existent, mais il faut les utiliser.

Les réviseurs font souvent partie de grands groupes mondiaux qui rendent souvent d'autres services à ces entreprises. Il y a donc un manque de neutralité et des conflits d'intérêts. Le rôle du réviseur n'est pas d'être critique, mais de vérifier que tout a été fait dans les règles comptables (établies de manière internationale aujourd'hui). La séparation des fonctions est la base de la démocratie. Même s'ils ont un droit de regard, les syndicats n'interviennent pas lors de l'assemblée générale.

Dans les années 1990-2000, il n'y avait pas vraiment d'esprit critique envers les banques. On avait confiance en la bourse car les cours ne faisaient que croître.

Attac soutient l'idée d'une banque publique qui répondrait aux besoins du public.

Pourquoi le débat sur la privatisation n'est-il pas mené ? A cause d'un certain corporatisme au sein des syndicats, on n'ose pas mener des débats qui vont diviser et c'est comme ça que la démocratie disparaît.

## **Qu'en est-il de Credal, NewB, Triodos ?**

NewB n'existe pas encore en tant que banque, elle sera une banque coopérative, pas une banque publique (AG le 6 juillet au Heysel). Les statuts ne sont pas encore défi-

# BANQUE PRIVÉE - BANQUE PUBLIQUE

nitifs (textes consultables en ligne). Credal est une société coopérative qui soutient des investissements solidaires. Elle garde un lien avec Dexia, avec une transparence totale sur les placements réalisés.

Triodos n'est pas totalement autonome, elle garde aussi un lien avec Dexia. Cette banque est certes plus éthique que, disons, BNP Paribas Fortis' mais loin de la transparence souhaitable..

## Conclusion par Vicky Goossens

Lors de la vente de la CGER, toutes les règles d'information et de consultation ont été bafouées. A ce moment-là en Belgique, il y avait 87 réseaux bancaires. La plus grande partie de l'argent placé à la CGER l'avait été par les travailleurs, avant que la sécurité sociale n'existe. La CGER était la 4e puissance bancaire belge. L'état prétendait que lors du contrat de vente, il garderait plus de 50% des avoirs. Ce qu'il n'a pas

fait. Cette privatisation était programmée. Tout basculait si on faisait vaciller le pilier financier de la masse des travailleurs. On a donc établi une privatisation globale. La crise mondiale est née de ces processus de globalisation car les banques se prêtent entre elles, elles se vendent des produits douteux.

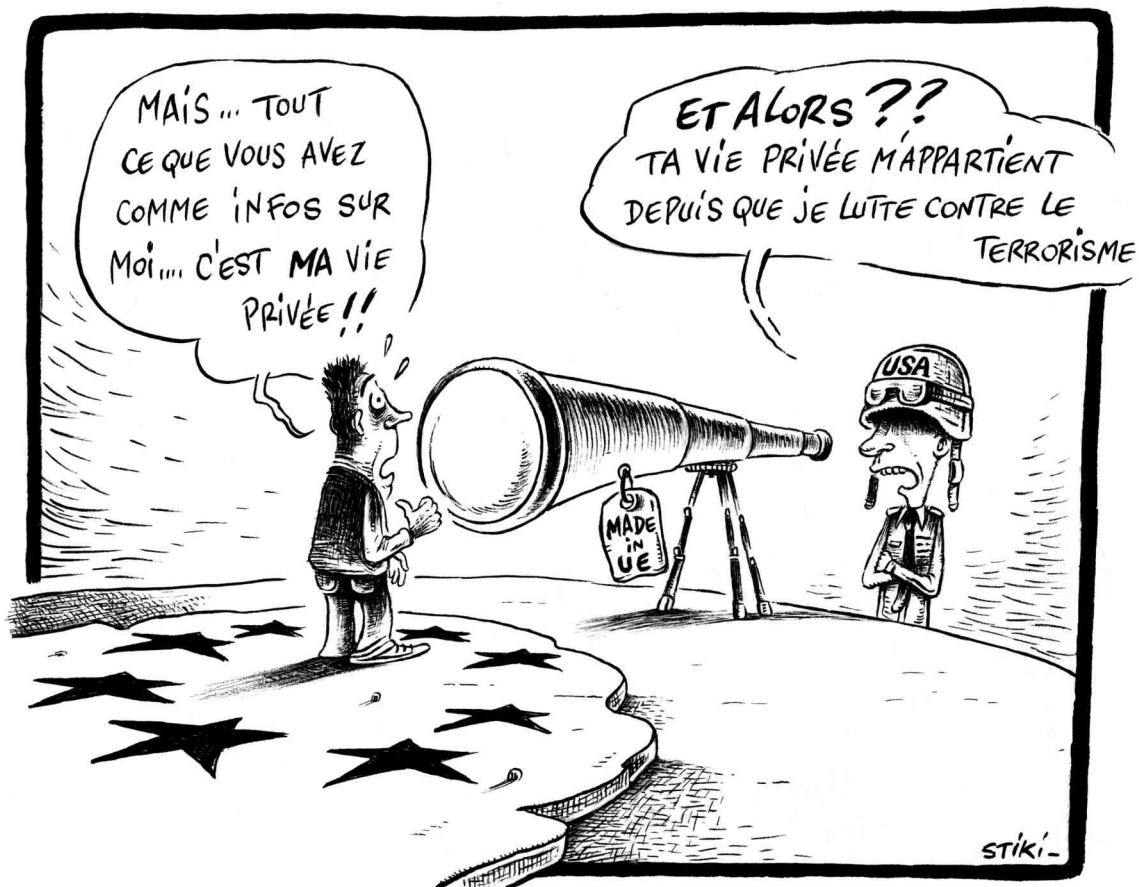
Aujourd'hui, la Banque nationale belge reconnaît l'existence de beaucoup de produits dérivés et de produits pourris qui ne sont pas encore éliminés. Le chiffre du flux de passage de frontière est de 700 000 milliards de dollars, ce qui veut dire qu'en fait la spéculation a augmenté de façon constante depuis la crise. On a réduit l'exposition des pays tels que la Grèce, l'Espagne, etc., mais aujourd'hui la spéculation porte sur les pays de l'Europe de l'est.

Les Belges aiment l'épargne de sécurité (les bons d'état). Par rapport à 2007, les banques ont accru le

volume qu'elles gardent pour elles-mêmes de 50%. Elles ont utilisé le crédit interbancaire, la spéculation à crédit (car l'argent du contribuable ne suffisait plus), mais aujourd'hui, ce genre de pratique se tasse. Les banques ont peur les unes des autres. Depuis 2012, les banques doivent respecter les recommandations de prudence de la banque des banques, la BRI (la Banque des Règlements Internationaux). La séparation entre dépôt et spéculation n'est pas près d'être rétablie. Les accords de Bâle sont censés spécifier les mesures prudentielles à prendre par les banques. La troisième version des accords est rédigée, mais celle qui est actuellement en vigueur est la deuxième.

Voir à ce sujet l'article d'Éric Toussaint :

<http://cadtm.org/Banques-bulletin-de-sante-trafique>.



# ARMES SUPRANATIONALES CONTRE LES SERVICES PUBLICS

Englebert Renier

**A**vec la Banque Mondiale (BM) et bien d'autres organismes supranationaux, le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'Union Européenne (UE) figurent parmi les rouages du nouvel ordre libéral international. Ils concourent à l'hégémonie des puissances d'argent privé sur les États et les pouvoirs publics.

Leurs armes : les « programmes d'ajustement structurel », l'« accord général sur le commerce des services », les « critères de convergence » et le « Pacte budgétaire ».

## De quoi s'agit-il ?

1. Les programmes d'ajustement structurel prévoient la mise en œuvre de politiques d'inspiration résolument néolibérale faites, entre autres, de restrictions, de déréglementations, de libéralisations, et de privatisations. Voici plus de trente ans qu'ils sont imposés aux États endettés du Tiers Monde, en échange des prêts que ceux-ci reçoivent du Fonds Monétaire International. Plus récemment, ils ont aussi touché les pays en transition vers une économie de marché tels que les anciennes républiques socialistes d'Europe de l'Est (Bulgarie, Roumanie, etc.). Et depuis 2010 ils n'épargnent pas non plus les pays en difficulté financière de la zone euro (Grèce, Irlande, Portugal, Chypre, etc.) : la rigueur sinon l'austérité y est le prix à payer pour bénéficier de l'aide du FMI et de la toute récente « solidarité européenne ».
2. L'accord général sur le commerce des services (AGCS) signé le 15 avril 1994 à Marrakech est un traité international du type accord-cadre auquel souscrivent les États membres de l'Organisation Mondiale du Commerce créée le même jour au même endroit et mise en place le 1er janvier 1995 à Genève. Négocié sous la pression des milieux d'affaires, il est une véri-

table déclaration de guerre aux services publics et un vrai Cheval de Troie introduit dans le système démocratique.

Son programme : réaliser par étapes, via des séries de pourparlers, la libéralisation de tous les services ou presque, en supprimant une à une les « entraves au commerce » (lois, règlements, procédures, fiscalité, etc.) jusqu'à ce que soient éradiquées toutes les mesures gouvernementales qui empêchent les services d'être librement échangés à travers les frontières nationales.

Qu'en a-t-il résulté ? Non pas l'application méthodique de ce programme qui a subi moult retards et blocages, mais à tout le moins un nouvel élan donné aux politiques de déréglementation et de privatisation dans les quelque 150 pays membres de l'OMC.

3. Les critères de convergence de l'Union européenne, prévus par le Traité de Maastricht signé le 7 février 1992 désignent les règles que les États européens intéressés ont accepté de suivre pour converger vers la monnaie unique, l'équilibre budgétaire et la stabilité des prix. Règles aux termes desquelles lesdits États sont en particulier convenus de limiter leur déficit public ainsi que leur dette publique respectivement à 3 % et à 60 % du Produit intérieur brut (PIB). Qui donc ne se souvient pas que ces impératifs budgétaires ont servi d'alibi pour justifier le démantèlement des services et entreprises publics ?

4. Quant au Pacte budgétaire ou « Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG) signé le 2 mars 2012, il est la réponse intransigeante de l'Union Européenne aux difficultés financières que divers États membres rencontrent depuis la crise de 2008. Réponse qui confirme et radicalise les contraintes issues du Traité de Maastricht : par la menace de lourdes sanctions, – de sanctions accrues et quasi automatiques, –

le TSCG astreint les pays signataires, non seulement à maintenir leur budget dans les limites d'un « déficit structurel » ne dépassant jamais – sauf dérogation – 0,5 % du PIB, mais encore à élever cette nouvelle « règle d'équilibre budgétaire » (appelée aussi « règle d'or ») au rang de norme constitutionnelle. Ainsi durcit-il un système hyperconcurrentiel qui, légitimant le dumping fiscal, social et environnemental, condamne les États à sabrer indéfiniment dans leurs dépenses et à prendre le chemin d'un régime « postdémocratique ».

NB – En théorie, le « déficit structurel » correspond à la part du déficit budgétaire qui ne dépend pas des variations de la conjoncture économique. En pratique, c'est un concept d'une technicité hautement controversée.

Concluons. De toute évidence, les armes supranationales contre les services publics forment la partie visible d'un gros iceberg dont la base cachée est une profonde hostilité à la démocratie et à l'État.

Aussi les deux questions suivantes évoquées, l'une par Norberto Bobbio, l'autre par Julien Freund, demeurent plus que jamais d'actualité :

a) les démocraties sont-elles en mesure de survivre dans un univers international favorable aux solutions autoritaires ?

b) la multiplication des communautés supranationales n'annonce-t-elle pas l'émergence d'une nouvelle espèce d'entité politique, non étatique ?

Les combats à venir seront décisifs. Certes l'oligarchie financière et ses relais politiques ont gagné une manche, mais tout n'est pas dit. Nombre de citoyens renâclent. Ils sont même légion ceux qui restent attachés à l'État démocratique. Leur mobilisation inverserait à coup sûr le rapport de force...

**Socialiste, tu dors.  
Dormeur, réveille-toi !**

.../...



# ARMES SUPRANATIONALES CONTRE LES SERVICES PUBLICS

## .../... Références bibliographiques

- Norberto BOBBIO, *Le futur de la démocratie*, Paris, Seuil, 2007, 301 pp.
- Olivier BONFOND, *Et si on arrêtait de payer ? 10 questions/réponses sur la dette publique belge et les alternatives à l'austérité*, Bruxelles, Ed. Aden, 2012, 220 pp.
- Pascal DURAND (dir.), *Les nouveaux mots du pouvoir ~ Abécédaire critique*, Bruxelles, Ed. Aden, 2007, 461 pp.
- Julien FREUND, *L'essence du politique*, Paris, Sirey, 4e éd., 1986, 828 pp.

- Susan GEORGE, *Remettre l'OMC à sa place*, Paris, Fayard, Ed. Mille et une nuits, 2001, 111 pp.
- Serge HALIMI, *Le grand bond en arrière ~ Comment l'ordre libéral s'est imposé au monde*, Paris, Fayard, 2004, 620 pp.
- Raoul Marc JENNAR et Laurence KALAFATIDES, *L'AGCS ~ Quand les États abdiquent face aux multinationales*, Paris, Ed. Raisons d'agir, 2007, 123 pp.
- Damien MILLET et Eric TOUSSAINT (dir.), *La dette ou la vie*, Bruxelles, Ed. Aden, 2011, 384 pp.
- Eric TOUSSAINT, *La Bourse ou la vie ~ La finance contre les peuples*, Paris-Bruxelles, Ed.

- Syllepse et Luc Pire, 1999, 396 pp.
- Louis WEBER, *OMC, AGCS : vers la privatisation de la société ?*, Paris, Ed. Nouveaux Regards et Syllepse, 2013, 159 pp.
- Les Economistes atterrés, *L'Europe mal traitée ~ Refuser le Pacte budgétaire et ouvrir d'autres perspectives*, LLL Les Liens qui Libèrent, 2012, 141 pp.
- *Alternatives économiques*, Hors-Série, n° 95 s'intitulant *L'Europe a-t-elle un avenir ?*, 1er trimestre 2013, 82 pp.
- *Manière de voir*, bimestriel du *Monde diplomatique*, n° 129 s'intitulant *Europe, droit d'inventaire*, juin-juillet 2013, 98 pp.

## LE PORTUGAL PIÉTINANT SES OÛILLETS

Alice Minette

« Super, j'ai décroché un job d'étudiant pour juillet et août » s'enthousiasmait la sœur de Catarina ce week-end à Lisbonne, dans l'appartement 3 chambres qu'ils louent à 4 et un enfant, les loyers étant hors de prix pour un salaire moyen.

- « Ah, et de quoi s'agit-il ? »

- « c'est un mi-temps : 20 heures / semaine [le temps de travail hebdomadaire étant passé de 35 heures à 40 heures dans le cadre des mesures d'austérité], au rayon poissonnerie du supermarché Continente. Il est possible que je doive travailler 2 ou 3 heures tous les jours. Et c'est payé 3 euros de l'heure »

- ... !!!!! Mais ça fait moins que le salaire minimum ça, 240 euros sur le mois [le salaire minimum au Portugal est de 485 euros par mois pour un temps plein]

- Ben oui, mais si je refuse et que je ne trouve plus rien ? je préfère accepter et rentrer chez mes parents pour l'été

- Et tu viens à la manif cet après-midi à Belém ?

- Oh non, il fait trop chaud.. et y en a marre des manifs, qu'est-ce que ça a changé jusqu'à présent ?

- Justement, raison de plus pour ne pas lâcher

Au Portugal, comme dans un nombre croissant de pays européens, la crise enlève la vie quotidienne de milliers de citoyens dans la simple recherche d'un repas quotidien.

Les travailleurs qui ont la chance d'avoir conservé leur emploi ont vu

leur pouvoir d'achat fortement amoindri par la hausse de la TVA -passée de 6 à 23 %- et l'augmentation des impôts et des contributions sociales, la suppression du 13e mois, le prélèvement de taxes exceptionnelles sur le salaire, la fin des déductions fiscales sur l'Impôt sur le Revenu pour les dépenses de santé, d'éducation et de logement, et le recul de l'accès à la retraite, qui passe de 60 à 65 ans pour les fonctionnaires. Les travailleurs sans emploi, eux, ont vu leurs allocations de chômage ou d'insertion réduites, tant en termes de durée que de montant (-20 % pour le revenu d'insertion).

Le plan d'austérité voté par le gouvernement au printemps 2011 en échange d'une aide de 78 milliards d'euros destinée à résorber son déficit public n'a en rien relancé l'économie, que du contraire, le déficit s'affichant en hausse (10,6 % du PIB au 1er trimestre 2013, contre 8% en 2009), de même que le taux de chômage, passé de 12,5 à près de 20 %, et atteignant 45 % chez les jeunes de moins de 25 ans (chiffres Eurostat).

Peu satisfaite de ce résultat, la Troïka a enjoint le gouvernement de centre-droit d'affermir la main de fer. Une réduction supplémentaire annuelle de 4 milliards d'euros dans les dépenses publiques a donc été décidée en mai 2013. Les quelques soubresauts qu'a connus très récemment le gouvernement de Pedro Passos-Coelho avec la démission rétractée du Ministre des Finances Vitor Gaspar et celle du

Ministre des affaires étrangères Paulo Portas, n'ont eu pour effet que d'ébranler davantage la « confiance des marchés », faisant bondir les obligations à 10 ans de 2 % en quelques heures, amenant leur taux à 8,7 %.

Mascarade politique. Marionnettes sourdes aux 4 grèves générales organisées ces deux dernières années, aux millions de Portugais descendus dans les rues du pays à plusieurs reprises, à l'immense mobilisation des précaires en mars 2011, à l'hymne ô combien symbolique de la révolution des Oûillets, Grandola Vila morena, entonné au sein même de l'Assemblée nationale et à tous les rassemblements citoyens qui se sont multipliés depuis le début de la saignée austéritaire.

À Lisbonne, aujourd'hui, on ne va plus boire un verre, ni manger dehors : on se cotise pour le repas à la maison. On marche plutôt que de prendre le métro, et on croise dans la rue des dizaines de sans abri. On retire l'argent par billets de 5 euros aux distributeurs, et on espère que la prochaine grève - celle des infirmiers, des enseignants, des chauffeurs de bus - sera suivie malgré la disette, malgré les salaires en baisse, la réduction des allocations familiales, la perte de vitesse des organisations syndicales. Après la « geração da utopia », voici le temps de la « geração a rasca », de l'utopie le Portugal est passé à la dèche.

# L'AUDIT CITOYEN DE LA DETTE PUBLIQUE BELGE

Broc, « citoyen-auditeur »

## Pourquoi un audit citoyen ?

Participer à l'audit citoyen, c'est participer à une prise en main collective de la gestion publique alors que le monde politique actuel nous assène un discours de plus en plus faussé. La Belgique vivrait au-dessus de ses moyens et l'austérité serait dès lors nécessaire, nous dit-on. Pourtant le mécanisme qui est en jeu apparaît tout autre : il s'agit de privatiser toujours plus les bénéfices et de socialiser toujours plus les pertes. La dette publique est ainsi un outil privilégié pour détourner les fonds publics vers le capital privé.

L'audit citoyen de la dette publique se propose dès lors d'analyser de manière critique la politique d'emprunt menée par les autorités du pays. Il s'agit de replacer la question de la dette au centre du débat public et de la mobilisation citoyenne. Cela induit également de « permettre à une proportion croissante de la population de comprendre les tenants et aboutissants du processus d'endettement d'un pays »<sup>(1)</sup>

Cela conduit enfin à revendiquer l'annulation de toute dette jugée illégitime<sup>(2)</sup>, ainsi que l'histoire nous y invite par ses multiples exemples<sup>(3)</sup>



## L'audit citoyen liégeois<sup>(4)</sup>

Un peu partout en Europe, des audits citoyens sont en train de naître et de se structurer autour du réseau international des collectifs pour

l'audit citoyen ICAN (International Citizen debt Audit Network). C'est également le cas en Belgique depuis la Déclaration pour le lancement du collectif d'audit citoyen de la dette en Belgique, le 19 février 2013. L'audit belge rassemble syndicats, associations et citoyens, structurés en réseau. Un groupe de Coordination rassemble des représentants de toutes les parties, y compris des groupes locaux et un groupe Méthodologie propose des outils pour l'audit et cherche à répondre aux demandes des groupes locaux (actuellement Verviers, Liège, Namur, Arlon, Marche-en-Famenne, Nivelles ; d'autres groupes sont en gestation).

Le 20 mars 2013, la soirée de lancement du comité liégeois d'audit citoyen a rassemblé plus de 90 personnes. Deux groupes de travail y ont été créés. Le groupe « recherche-analyse » qui s'est donné comme missions d'auditer les finances de la Ville de Liège d'une part et, d'analyser le soi-disant déficit de la sécurité sociale d'autre part. Le second groupe de travail mis en place à Liège concerne la « sensibilisation-mobilisation » avec pour volonté de diffuser au public le plus large possible les nombreuses informations déjà disponible et de relayer les analyses produites par le groupe recherche vers un maximum de liégeois-e-s. L'autoformation fait aussi partie du programme de ce groupe.

Chaque groupe a travaillé à son rythme tout en communiquant par liste de diffusion électronique. Pour ouvrir la saison estivale, une plénière ouverte à toute personne intéressée s'est tenue le 3 juillet à Barricade. Un premier rapport d'activité y a été présenté par chaque groupe et des perspectives ont été listées, notamment la création

d'une structure d'accueil pour les nouvelles personnes.

## L'audit Verviétois<sup>(5)</sup>

Verviers s'est lancé dans l'audit dès janvier 2013, avant même l'existence de la plateforme nationale. La motivation était forte depuis qu'Olivier Bonfond était venu présenter une première fois son livre *Et si on arrêtait de payer ? à l'initiative du Cepag*, le 17 septembre 2012 ! Le groupe local se penche sur la dette communale, sur l'accès à l'information pour le citoyen, sur la sensibilisation du public. Ici aussi un pôle analyse et un pôle sensibilisation ont vu le jour. Comme à Liège, une présence avec distribution d'un tract a eu lieu lors des manifestations du 1er mai et une liste de diffusion électronique vient de se mettre en place. Un suivi avec la plateforme associative « Oser la démocratie » est en route, une campagne d'affichage en entreprise « info ou intox ? » a été lancée et une présence lors de FiestaCity se prépare.

## Pour en finir avec le capital ?

L'entrée dans les comptes et documents publics se fait peu à peu. À chaque étape, des découvertes étonnantes viennent renforcer la pertinence de l'audit citoyen. Outre les chiffres, les discours sont aussi à démonter et à reconstruire. Une formidable dynamique citoyenne se met en œuvre au niveau international et l'audit citoyen de la dette publique en fait partie.

En ces temps soumis au capital, nous ne pouvons plus abandonner les politiques à eux-mêmes du simple fait qu'ils ont été élus. Demandons-leur les comptes !<sup>(6)</sup>

1. Citation d'Olivier Bonfond. Voir aussi son livre *Et si on arrêtait de payer ? 10 questions / réponses sur la dette publique belge et les alternatives à l'austérité*, Bruxelles, Aden, 2012.

2. Sur la notion d'illégitimité, voir la brochure téléchargeable sur le site du CADTM, « Droits devant ! Plaidoyer contre toutes les dettes illégitimes ».

3. Voir par exemple, un petit livre amusant et récent : *Vive la banqueroute ! Comment la France a réglé ses dettes*, de Philippe le Bel au général de Gaulle sous la direction de Thomas Morel et François Ruffin, Paris, Fakir, 2013.

4. Pour Liège, l'adresse de contact est emilie@cadtm.be

5. Pour Verviers, l'adresse de contact est Jean-Louis.PETERS@cepag.be

6. Le site préparatoire au lancement de l'audit citoyen : <http://www.onveutsavoir.be/>



*Dans le cadre du groupe de travail sur « les institutions internationales » animé par Vicky Goossens.*

*Rédigé par Marianne Rathmès avec la collaboration et la relecture du groupe.*

**D**ans le sillage de la décolonisation, à la demande des États socialistes européens et des pays en voie de développement, les Nations-unies vont créer, en 1964, un organisme destiné à traiter des problèmes de commerce international et de développement : la CNUCED (Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement). Elle est devenue une instance permanente se réunissant tous les 4 ans. Son siège est à Genève, ses conférences sont numérotées : de CNUCED I à CNUCED XIII, la dernière en date, qui s'est déroulée à Doha au Qatar en 2012. Les réunions ont lieu chaque fois dans une ville différente et les accords qui y sont signés prennent alors le nom de cette ville.

Le budget annuel de fonctionnement est de plus ou moins 50 millions de dollars, imputés sur le budget ordinaire de l'ONU. De plus, des pays donateurs, des pays bénéficiaires et diverses organisations telles l'OMC, des fondations, des entreprises, voire des particuliers financent les activités de coopération technique à raison de 24 millions de dollars par an.

La CNUCED compte actuellement 190 États membres.

Chaque pays envoie ses représentants gouvernementaux aux assemblées. Ceux-ci ont le pouvoir de décision. Beaucoup d'organismes de la société civile (ONG) sont présents en tant qu'observateurs, ils participent à des forums, publient des rapports, souvent pertinents, mais n'ont aucune influence, aucun pouvoir sur les prises de décision de la CNUCED. On peut se poser la question de savoir s'ils ne sont pas simplement un alibi démocratique permettant ainsi à la CNUCED de se donner bonne conscience.

« La CNUCED produit des travaux de recherche et d'analyse, participe à des délibérations intergouvernementales, fournit une assistance

technique et interagit entre la société civile et les entreprises » ( site officiel de la CNUCED).

Lors de la création de la CNUCED, l'influence de Raúl Prébisch a été prédominante. Raúl Prébisch est un économiste argentin et est considéré par certains comme un néo-marxiste. Il fut nommé directeur de la Commission économique pour l'Amérique Latine (CEPAL) en 1948. Il est un des théoriciens de la « Théorie de la dépendance » et de la thèse de Singer-Prébisch.

Cette théorie nous explique que le monde est divisé en 2 : le centre économique (pays industrialisés) et la périphérie (pays producteurs de produits primaires).

La thèse commence par l'observation selon laquelle, dans le système mondial actuel, les périphéries produisent des biens primaires destinés à l'exportation vers le centre . Le centre, lui, produit des biens manufacturés pour les exporter vers la périphérie.

Prébisch constate que, la technologie s'améliorant, le centre est capable de retenir les bénéfices réalisés en maintenant des salaires et des bénéfices élevés par le développement de syndicats et d'institutions commerciales . Dans la périphérie, les entreprises et les travailleurs sont plus faibles et ils doivent transmettre les bénéfices techniques à leurs clients sous la forme du prix le plus bas. Prébisch souligne ainsi la dégradation des termes de l'échange entre les pays industrialisés et ceux qui ne le sont pas. Cela veut dire que la périphérie devra exporter plus pour maintenir constant le bénéfice des exportations. Dans ces conditions, tous les profits de la technologie et du commerce international reviennent au centre.

Ces considérations, socialement sensibles, ne semblent plus guère préoccuper les acteurs actuels de la CNUCED.

Entre 1964 et 1969, Raúl Prébisch a été le premier secrétaire général de la CNUCED et a essayé d'en faire un organisme qui pouvait être considéré comme contestataire de l'ordre mondial en prônant la cause

des pays en développement. Mais, sa démission en 1969 révéla déjà son agacement devant les échecs de l'organisation.

La CNUCED a été, dans les années 1970, un haut lieu de l'affrontement Nord-Sud.

Cependant, vers les années 1980, les États-Unis la jugeaient trop étatiste, voire trop protectionniste. Un changement radical s'est opéré avec la critique du « tiers-mondisme » de Raul Prébisch et l'apparition du néo-libéralisme.

Dès les années 1980, la CNUCED a notamment joué un rôle-clé en appuyant les négociations relatives à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), accord qui vise entre-autre à privatiser les services publics y compris dans les pays du sud.

Dans les années 1990, l'idéologie néo-libérale a poussé l'organisation à s'ouvrir davantage au secteur privé et à coopérer ou entretenir des relations avec des organisations faisant ou non partie des Nations-Unies (FMI, BM...). La CNUCED assiste aux réunions semestrielles du FMI et de la Banque Mondiale, qui participent à leur tour aux réunions intergouvernementales de la CNUCED.

En 1995, l'OMC a été créée lors des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay dans le cadre du GATT, elle devait contribuer à renforcer le cadre juridique régissant le commerce international.

La signature, en 2003, d'un mémorandum d'accord OMC-CNUCED spécifie les modalités de leur coopération pour l'assistance technique, des études conjointes et les financements.

A noter que le site officiel de la CNUCED souligne : « ...assistance technique liée au commerce en fonction de leurs mandats, compétences et secteurs d'avantages comparatifs ». Le mémorandum de 2003 ne cache pas ses appartenances idéologiques fondées, comme celles de l'OMC, sur la loi des avantages comparatifs de David Ricardo, la référence en matière de commerce dans la doctrine libérale classique.

« La CNUCED a toujours été notre meilleure alliée pour aider les pays en développement à profiter des possibilités offertes par le système commercial multilatéral. Ce nouveau cadre juridique (le Mémoire d'Entente) permettra de définir plus clairement nos domaines de coopération et facilitera nos activités conjointes » a déclaré M. Panitchpakdi alors directeur général de l'OMC.

Lors des débats intergouvernementaux, l'OMC et la CNUCED ont les mêmes représentants. Leurs dirigeants sont d'ailleurs interchangeables ; par exemple le Secrétaire général actuel Supachai Panitchpakdi était Directeur général de l'OMC avant d'être désigné par Kofi Annan (sous la pression des États-Unis) en 2005, Secrétaire général à la CNUCED.

Le remplacement du GATT par l'OMC a donc permis à celle-ci de s'accaparer l'organisation du commerce mondial et d'influencer de plus en plus la CNUCED.

« Par intérêt, par conviction ou par nécessité, les élites du Sud se sont, dans une large mesure, converties à l'ouverture sur le marché mondial et ont fait leur discours sur les bienfaits de la mondialisation. Or ce sont elles qui, même en période de démocratisation relative, continuent d'exprimer les points de vue

de leurs pays lors des réunions intergouvernementales ». A noter « qu'une des activités de la CNUCED consiste à former les dirigeants des pays du sud à la négociation économique internationale » ( A. Linard « la CnuCED : de la contestation à l'intégration » , « ONU Droits pour tous ou loi du plus fort ? »).

« La CNUCED en est réduite à publier des documents d'une tonalité critique de bonne compagnie et, pour survivre, à se couler progressivement dans l'idéologie de l'OMC. A Lyon, sa 10ème conférence a constitué un exemple de tête-à-queue idéologique : c'est une organisation vouée au développement qui a elle-même légitimé la baisse de l'aide publique des pays riches aux pays déshérités et préconise le recours au secteur privé pour faire disparaître la grande pauvreté » (B. Cassen « un tête-à-queue idéologique », le Monde diplomatique, avril 1999).

La CNUCED est-elle, pour autant, définitivement acquise à la cause du néo-libéralisme ?

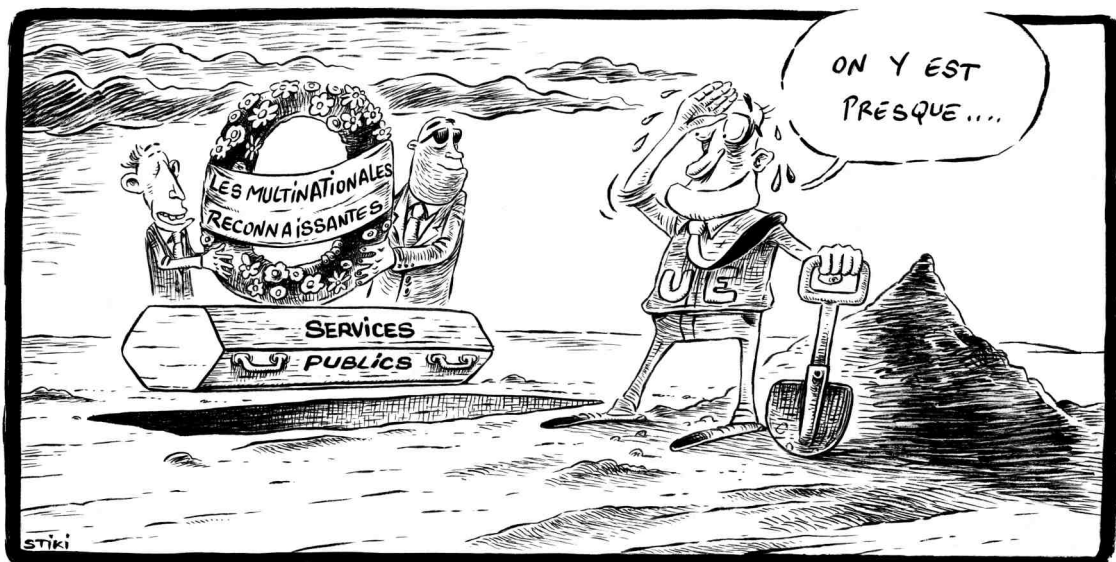
L'échec de plusieurs conférences (Cancún, Doha...) a prouvé qu'il était possible d'opposer des résistances. Le Mouvement des non-alignés (Le Mouvement des non-alignés exprime la volonté d'un grand nombre de pays de garder ses

distances vis-à-vis de l'Ouest) et le groupe des « 77 » (actuellement 132 pays qui forment une coalition de pays en développement) voudraient réactiver la CNUCED afin d'aider l'ONU à résister davantage et récupérer le terrain perdu.

Ils contestent le fait que l' « ONU considère les institutions de Bretton Woods, OMC comprise comme des membres de la "famille des Nations-Unies" alors que leurs statuts ne font pas mention des valeurs de paix et de justice prescrites dans la Charte, qu'on n'en devient membre que par adhésion à cette charte et que les règles de décision n'y sont pas toujours celles de la démocratie internationale : un État, une voix ». (R. Borrelly : « Après-développement », « Après CnuCED », « Quelques autres à-peu-près » et « ONU Droits pour tous ou loi du plus fort ? »).

Il est donc important que nos pays exigent aussi que la CNUCED (et en même temps l'ONU) défende à nouveau ses idéaux de départ et par là même aide, de manière efficace, les pays du sud.

Lors de cette analyse, nous avons eu la confirmation que la critique des organisations internationales restait plus que jamais au cœur du combat d'Attac.



# AFFAIRE DEXIA, SUITE ET PAS FIN

LE CADTM ET ATTAC soutiennent les collectivités publiques en procès contre Dexia et exigent la mise en faillite de la « bad bank »

**D**exia **Crédit Local** est un gouffre sans fond pour les finances publiques locales et nationales en Belgique et en France. Le CADTM et ATTAC invitent les collectivités territoriales lésées par Dexia à suspendre le versement des intérêts, comme la loi les y autorise. Les États français et belge doivent annuler les 85 milliards d'euros de garanties consenties à Dexia et à ses créanciers : s'ils ont pris des risques excessifs, les créanciers doivent assumer leurs pertes, pas les contribuables !

Dexia Crédit Local (DCL) fait l'objet en France d'au moins 80 plaintes intentées par les collectivités locales. En cause, ses prêts « toxiques » reposant sur des indices plus spéculatifs les uns que les autres : la parité entre l'euro et le franc suisse, mais aussi le yen, le dollar, l'inflation, les indices de la courbe des swaps, jusqu'au cours du pétrole ! La banque a ainsi pu augmenter considérablement ses bénéfices à court terme tandis que les acteurs publics locaux (collectivités territoriales, hôpitaux publics) se trouvent aujourd'hui piégés par des taux d'intérêt dépassant souvent les 20 %.

Ces taux usuraires pourraient toutefois être réduits radicalement en cas de victoire des collectivités locales, à l'instar des trois jugements rendus le 8 février dernier par le tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre. Ce dernier a condamné Dexia à ne recevoir que le taux légal, soit 0,04% sur trois crédits contractés par le département de la Seine-Saint-Denis. Dexia vient de faire appel de ce jugement. Sans attendre l'issue de ce procès, tous les acteurs lésés par Dexia ont intérêt à suspendre unilatéralement et immédiatement la totalité des intérêts dus à Dexia, comme l'a fait la commune de Sassenage. En effet, le paiement des intérêts, considéré comme sérieusement contesté, ne constitue pas une dépense obligatoire comme l'a souligné la Chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes dans un avis rendu le 31 mai 2012.

Sans occulter la responsabilité de certains élus politiques dans ces dettes toxiques illégales et illégitimes, le CADTM et ATTAC soutiennent les actions en justice intentées par les pouvoirs publics contre Dexia et les responsables de la débâcle en France et ailleurs comme en Belgique où plusieurs communes ont décidé de porter plainte contre les administrateurs du Holding communal de Dexia, qui était l'un des principaux actionnaires de la banque en Belgique. Le CADTM et ATTAC invitent les collectivités locales, les hôpitaux et les organismes de logement social impactés par les prêts toxiques à suspendre le paiement de leurs échéances et à attaquer en justice les banques qui leur ont fait souscrire ces prêts.

Il est temps de mettre fin à l'impunité des responsables du fiasco Dexia qui continue de plomber les finances de nos États et de mettre un terme aux sauvetages à répétition. Rappelons que Dexia a déjà été sauvée trois fois depuis 2008 grâce à l'argent public et que cela peut encore durer jusqu'en 2031 ! Car la Belgique, la France et le Luxembourg ont décidé de garantir les dettes de la bad bank de Dexia, dont fait partir DCL, pendant près de 20 ans pour un montant atteignant 85 milliards d'euros (sans compter les intérêts et les accessoires).

Autrement dit, si Dexia ne rembourse pas ses créanciers dont nous ne connaissons toujours pas l'identité malgré nos demandes répétées, ce sont les citoyens qui devront régler ses dettes. Cerise sur le gâteau : nos États se sont même engagés à renoncer à tout moyen de défense contre Dexia et ses créanciers en s'engageant à payer automatiquement même si ces dettes sont illégales, précise la Convention de garantie signée par les ministres des finances !

Cette convention et tous les autres engagements de nos États à garantir les emprunts de Dexia doivent donc être annulés. (Rappelons qu'une action en justice pour l'annulation de la garantie

accordée par la Belgique avait été introduite par le CADTM, ATTAC et deux députées belges ; l'action juridique s'est éteinte suite au vote par lequel une majorité parlementaire a marqué son soutien aux mesures gouvernementales, mais notre action militante ne fait que se renforcer.) Une fois ces engagements annulés, il est dans l'intérêt des citoyens de mettre la bad bank de Dexia en faillite afin de stopper ces sauvetages à répétition

Le cas Dexia est un cas emblématique de dettes illégitimes léguées par les banques aux États ou, autrement dit, de socialisation des pertes. Ces sauvetages bancaires expliquent largement l'augmentation de la dette publique en Europe depuis ces cinq dernières années. Or, cette dette illégitime sert aujourd'hui de prétexte pour imposer des coupes budgétaires dans les secteurs sociaux et privatiser les services publics au détriment des populations qui ne sont pas responsables.

Ce n'est pas aux populations de payer la facture à travers les augmentations d'impôts injustes comme la TVA, les coupes budgétaires, les licenciements, le démantèlement du code du travail, les baisses de salaires, d'allocations de chômage, etc.

Pour refuser le paiement de ces dettes illégitimes et remettre en cause ces politiques d'austérité, la mobilisation autour de l'audit citoyen de la dette est plus que jamais nécessaire. L'audit permettra d'identifier toutes les dettes illégitimes mais aussi les créances odieuses sur les pays en développement et pousser à leur annulation.

À cette fin, le CADTM et ATTAC s'engagent à renforcer les comités d'audits citoyens de la dette existant notamment en France et en Belgique et appellent à en créer de nouveaux.

Contact :  
Renaud Vivien, juriste au CADTM Belgique  
0032 (0) 497 04 79 99  
renaud@cadtm.org



## «Les nouveaux chiens de garde» et «Le monde selon Monsanto» au ciné club de Seraing

Josiane Marquet

**E**ncore un très beau succès pour la séance ciné-débat citoyen organisé par Attac-Liège et le Centre culturel Leonardo daVinci.

Ce samedi 13 avril, une soixantaine de personnes étaient réunies pour réfléchir à propos du film « *Les Nouveaux Chiens de garde* » d'après un livre de Serge Halimi, qui lui-même avait été inspiré par un livre de Paul Nizan datant des années 30.

Ce documentaire nous démontre à partir de personnalités très connues que nous voyons ou entendons presque quotidiennement, combien la presse écrite et audiovisuelle est dominée par un journalisme de révérence, par des réseaux de connivence entre les mondes médiatiques, politiques et financiers.

Provenant des mêmes milieux, sortant des mêmes écoles, fréquentant le même monde, les journalistes sont formatés. Ils sont en fait de la même caste que ceux sur lesquels ils sont censés enquêter.

C'est ainsi que beaucoup d'exemples nous ont été donnés d'informations « oubliées », d'interviews de complaisance, d'affrontements factices, sans oublier les

« experts » de référence, toujours les mêmes, qui nous serinent depuis plus de 20 ans la même idéologie ultralibérale, la même pensée unique.

Quelques fois, horreur ! Un interviewé de terrain se rebelle et refuse de plier la tête au grand étonnement désorienté du journaliste qui ne sait comment réagir face à l'effronté.

Quant aux autres voix discordantes, elles sont vilipendées, voire traitées de menteuses.

À la fin du film, les participants interloqués se demandaient : « mais alors, qui croire encore ? Comment faire pour trouver la vérité vraie et complète derrière cette vérité officielle orientée et tronquée ? ».

Ce documentaire très fouillé typiquement franco-français a évidemment interpellé les personnes présentes sur la façon dont se comportent les médias en Belgique.

Michel Grétry, journaliste à la RTBF, a répondu aux questions qui fusaient de toutes parts en donnant maints détails avec aisance et humour sur la façon dont la presse belge, en général, traitait les informations.

Il nous a rappelé que la RTBF, pour

sa part, dépendait du pouvoir politique en place et que donc sa ligne éditoriale pouvait varier selon la composition politique du CA de la RTBF.

Il nous a aussi confirmé qu'actuellement, comme en France, les journalistes devaient avoir un diplôme universitaire et de ce fait, sortant des mêmes écoles, étaient peu ou prou formatés.

Mais il a surtout insisté sur le fait qu'il y avait de plus en plus de pigistes appelés à la journée donc précaires, manquant de temps pour analyser les informations et donc moins sujets à une pensée rebelle.

Les participants s'en sont retournés à la fois un peu abasourdis des informations reçues et très contents de la séance.

Dans le cadre de cette problématique, nous avons présenté le 11 mai un documentaire d'une journaliste d'investigation indépendante des médias, qui, tel un lanceur d'alerte, nous informe sur la manière dont la société MONSANTO fonctionne, fait du lobbying auprès des politiques et désinforme la population en se présentant comme une entreprise des « Sciences de la vie ».



# PARADIS FISCAUX

## STOP à l'évasion, à la fraude et à la compétition fiscale !

**C**et automne, ATTAC-Liège propose quatre rencontres sur le thème de l'évasion fiscale et des paradis fiscaux, le samedi 5 octobre de 14 à 18 h., à l'Université de Liège (quai Roosevelt) avec Paul Dumbruch et David Leloup, qui nous expliqueront les mécanismes en jeu, le samedi 9 novembre, même lieu même heure, sur le phénomène spécifique de la City, avec un exposé-débat avec un responsable du Tax Justice Network, John Christensen, en écho le mardi 26 novembre Sven Giegold, député européen et membre d'ATTAC, nous arlera de l'impact des paradis fiscaux sur le fonctionnement de l'Union européenne, enfin le samedi 7 décembre, nous verrons comment la Belgique aussi est un paradis fiscal pour certain, avec Marco van Hees, David Leloup et Denis Robert.

En guise de rappel et de mise en bouche, voici le communiqué de presse du Réseau pour la justice fiscale publié au moment des fuites sur des paradis fiscaux dans la sphère britannique.

STOP à l'évasion, à la fraude et à la compétition fiscale !

Le Réseau pour la Justice fiscale (RJF), qui lutte en Belgique depuis plus de 15 ans notamment pour lever le secret bancaire fiscal, considère que les révélations de ce jeudi 4 avril concernant les comptes secrets offshore de dizaines de milliers de sociétés et de particuliers sont importantes. Contre ces pratiques scandaleuses, des mesures comme, par exemple, l'interdiction des paradis fiscaux dans l'Union Européenne, doivent être prises..

Comme l'OCDE, la Commission européenne et même l'ONU, le RJF considère que les paradis fiscaux (territoires à faible fiscalité, sans transparence vis-à-vis des autorités fiscales, accueillants pour les non-résidents et développant des législations fiscales particulièrement laxistes) sont des lieux de corruption et de concentration de la fraude fiscale. S'appuyant sur un réseau bancaire hyper-développé et des centres financiers « offshore »

(comme la City, notre voisin le Luxembourg ou le Delaware (USA)), plus de 72 pays ou territoires développent ainsi une grande densité de flux financiers et de réseaux bancaires disproportionnés par rapport à leur PIB (et donc à l'activité économique réelle). Suivant les estimations, les paradis fiscaux abriteraient de 20.000 à 30.000 milliards \$.

L'OCDE constatait récemment dans un rapport une baisse de l'assiette fiscale des sociétés transnationales, à la suite de transferts de bénéfices vers des paradis fiscaux.

En témoignent les récentes informations sur les impôts quasi-nuls payés par des firmes de haute technologie à bénéfices importants comme Google, Apple, Amazone... Ces situations s'expliquent par des délocalisations de bénéfices entre filiales en direction de pays se prêtant à cette concurrence déloyale comme les Pays-Bas, l'Irlande, voire le Luxembourg...

De la même manière, les sociétés minières occidentales, présentes dans de nombreux pays d'Afrique ou d'Amérique latine se prêtent au même jeu et appauvrissent ainsi toujours plus d'Etats en développement.

La Belgique aussi, participe à cette compétition au sein de l'Union européenne: les intérêts notionnels, l'absence de taxe sur les plus-values boursières, la persistance d'un secret bancaire fiscal qui ne peut être levé que sur base d'indices de fraude déjà avérés, l'absence d'impôt sur les grosses fortunes en font un territoire particulièrement attrayant pour les centres financiers des multinationales ainsi que pour les grosses fortunes soucieux d'échapper à l'impôt, comme en témoignent les exodes médiatisés de Bernard Arnault et de Gérard Depardieu...

La compétition fiscale ne date pas d'aujourd'hui ; elle s'appuie sur toute une armée de conseillers fiscaux et d'avocats, de bureaux d'audits chargés de rendre ces évactions « légales », mais elle appauvrit d'autant les recettes fiscales des différents Etats. Elle a été facilitée

par des décisions politiques initiées dans les années Thatcher et Reagan, auxquelles presque tous les pays ont emboîté le pas ; y compris la Belgique. De grandes banques exerçant en Belgique, et dont l'Etat belge est aujourd'hui propriétaire ou actionnaire, comme BNP Paribas, Belfius et Dexia, KBC...disposent de nombreuses filiales situées dans ces territoires et sont donc des vecteurs importants d'évasion et de fraude fiscale. Cherchez la cohérence avec les efforts budgétaires de nos gouvernants... ! Il y a donc beaucoup d'hypocrisie dans l'indignation actuelle : tout ceci est toléré depuis longtemps et est le fruit de décisions politiques.

En Belgique, les 108 recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale n'ont pas été suivies de mesures effectives en de nombreux domaines. Faut-il se demander pourquoi ? Au minimum, espérons que les révélations ne restent pas sans suites, notamment au niveau de l'ISI et de la justice !

Contacts : Daniel PUISSANT  
(puissantd@gmail.com)  
Tél : 0257/56066 – 04/252 85 94

Nous avons invité deux professeurs d'économie spécialistes des questions monétaires pour nous éclairer sur les politiques monétaires de l'UE. Mais 'éclairer' n'est sans doute pas le terme qui convient le mieux, en l'occurrence.

**Jean-Claude Werrebrouck** insiste sur la monnaie comme instrument de pouvoir, lié au pouvoir. Au moment où l'état renonce au contrôle sur la banque centrale, c'est-à-dire sur la monnaie, il abandonne le pouvoir. Notre orateur pense que dans la débâcle actuelle, il est en train de reprendre la main.

Exposé d'**Élie Sadigh** (Dijon) sur la financiarisation mondiale, ses conséquences pour le travail, la production, le commerce... et une proposition de modèle mondial.

## État des lieux

Ce sont actuellement les financiers qui dictent les orientations de l'économie et de la finance en s'appuyant sur la théorie néoclassique qui dit que l'épargne est la seule source du financement des investissements, non le profit. Il faut donc favoriser l'épargne en offrant des intérêts aux détenteurs d'obligations et des dividendes aux actionnaires. L'intermédiaire entre investisseurs et producteurs, c'est la banque et le lieu des transactions, c'est la Bourse.

Notons quand même que c'est le profit qui permet d'honorer les dettes et de rémunérer les détenteurs d'actions et d'obligations.

En tant que facteur de production, le capital doit donc être rémunéré, mais c'est en fait un élément technique qui correspond à la dépense d'un revenu déjà existant grâce au travail.

La financiarisation détourne le profit de sa destination naturelle, le financement des investissements, à la recherche des placements spéculatifs les plus rentables, avec comme conséquences ralentissement de l'activité industrielle, insuffisance de la demande globale, faillites et chômage.

La financiarisation est-elle une

nécessité ? Le profit est maximal lorsque l'épargne destinée aux entreprises est nulle ; l'épargne n'est donc pas une nécessité absolue et le marché financier non plus.

La financiarisation existe au niveau mondial. La mondialisation des placements est favorisée par la baisse des taux de profit dans les pays industrialisés, les taux de change arbitraires, le fonctionnement du système monétaire et financier.

Le dollar est une monnaie de référence internationale, aussi les USA financent leurs importations par leur propre monnaie, c'est là un faux paiement, un paiement de sa dette par sa propre dette. Le montant des faux paiements est égal au montant de la liquidité internationale. Les détenteurs de cette liquidité recherchent les placements les plus sûrs et les plus rentables, ils spéculent sur l'alimentation, les matières premières, les taux de change.

Et qui sont-ils ? Non seulement les pays qui ont une balance commerciale excédentaire mais aussi des fraudeurs, des tricheurs, des mafieux

La liquidité internationale, la libre circulation des capitaux, les taux de change arbitraires favorisent les délocalisations, qui sont certes profitables pour les financiers, mais non pour les pays industrialisés (chômage) ni pour les pays où elles s'implantent (pillage, exploitation de la main d'œuvre, pollution).

La liquidité internationale joue un rôle dans la dette des états. Ses détenteurs peuvent souscrire à un emprunt de n'importe quel état. Pour cet état, financer un déficit budgétaire par la monnaie d'un autre pays revient à créer de la monnaie, ce qui est une cause de profit inflationniste.

En outre la plupart des pays endettés ont une balance commerciale déficitaire. Le FMI leur conseille de vendre des biens publics (hôpitaux, autoroutes, etc.) pour être en mesure de rembourser. Les acheteurs sont des fonds de placements, des fraudeurs fiscaux, des mafiosi, pour qui ça va devenir une source de bénéfices.

## Réformes et propositions

La monnaie est une unité de mesure, l'équivalent général, elle est indispensable dans une économie salariale. Elle se transforme en revenu dans l'acte de rémunération des travailleurs. Le montant de la rémunération représente le montant nécessaire et suffisant qui doit circuler dans cette économie. Tout montant en surplus diminue le pouvoir d'achat des travailleurs et exerce donc un pouvoir d'achat illégitime. Elle reste indéfiniment dans l'économie et réalise donc indéfiniment des prélèvements illégitimes.

Le système bancaire réformé aura trois départements : émission de la monnaie, revenu financier et capital. La totalité du revenu permet aux entreprises et aux ménages d'acheter la totalité du produit d'une période donnée. Le circuit revient à la période suivante.

La Banque centrale contrôle le fonctionnement du système bancaire et se charge des relations avec le système monétaire et financier international dont le fonctionnement est réglé rationnellement : les achats sont financés par les ventes et les importations par les exportations ; la monnaie internationale est distincte de toute monnaie nationale.

À la fin de chaque période, certains pays réalisent une balance commerciale déficitaire, d'autres une balance commerciale excédentaire ; le département prend en charge les excédents et les déficits, les pays déficitaires doivent réaliser une balance commerciale excédentaire pour rembourser leur dette. Il n'y aurait donc plus

- de liquidité internationale ;
- de hiérarchie entre pays ;
- de variations des taux de change ; qui sont fixés dans le respect de la parité du pouvoir d'achat ;
- de marché financier.

Pour assurer un fonctionnement équitable de l'économie, trois éléments doivent être combinés : une véritable théorie économique capable d'écarter la théorie néoclassique dominante qui n'a aucun fondement rationnel ; des règles

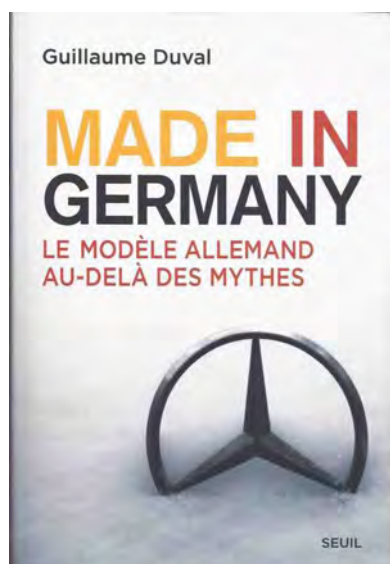


qui suppriment les prélèvements illégitimes et le pillage de certains pays ; des dirigeants intègres et incorruptibles, indépendants de tout lobby. Il est donc important que des mouvements comme ATTAC

éveillent les intelligences et les consciences.

## MADE IN GERMANY de Guillaume DUVAL

Compte-rendu de Josiane Marquet



**À la radio**, à la télé, dans les journaux, pratiquement pas de voix discordante quand il s'agit de vanter et pousser à imiter le « modèle allemand ».

Qu'en est-il en vérité ?

C'est à cette question que répond avec objectivité le livre de Guillaume Duval, rédacteur en chef de la revue Alternatives économiques : *Made in Germany : le modèle allemand au-delà des mythes* (Seuil, 2013).

Cette recherche très documentée, pédagogique et accessible est une véritable source d'informations nécessaires à tout esprit critique. L'auteur analyse les points forts et les points faibles de la France et de l'Allemagne, leur manière de raisonner et de fonctionner.

Pour expliquer les différences, il remonte à leur histoire spécifique, politique et culturelle. Il nous montre que la réussite allemande,

malgré les inégalités grandissantes, est particulièrement due à quelques points forts traditionnels, notamment :

- un système de relations sociales très structuré
- un « management » tourné vers la négociation et le compromis
- un monde du travail où le diplôme ne fait pas tout
- un pays où l'entreprise n'appartient pas aux actionnaires
- une forte spécialisation dans les biens d'équipement et les technologies vertes

et une longue tradition de décentralisation.

Au cours de la dernière décennie, le boum des pays émergents a permis à l'industrie allemande de profiter pleinement de ces atouts.

Cependant, la profonde remise en cause de l'État social menée au début des années 2000 par le « socialiste » Gerhard SCHROEDER a fragilisé ce modèle par le développement spectaculaire de la pauvreté et des inégalités, prix payé pour une politique économique compétitive entièrement tournée vers l'exportation.

Ce dumping social de l'Allemagne a nui à toute l'Europe parce que la zone euro vit (et meurt) dans le sillon des décisions économiques allemandes.

SCHROEDER a fortement baissé les dépenses publiques, le pays n'a plus investi dans les équipements publics, a diminué les salaires et les prestations sociales, le nombre de fonctionnaires a baissé de plus de 300 000.

Ces décisions ont retardé la mise en

place de crèches et d'écoles accueillant les élèves toute la journée ce qui a pénalisé le travail des femmes.

Parallèlement, il a multiplié les cadeaux fiscaux aux plus riches et aux entreprises.

Alors, faut-il absolument copier le « modèle allemand » ? Par ailleurs, peut-on transposer les éléments d'un modèle national liés à une histoire bien particulière ?

On ne peut tout dire des points forts et des points faibles de l'Allemagne et de leurs répercussions sociales et économiques dans les politiques actuelles.

On ne peut donc que conseiller vivement la lecture de ce livre afin de déconstruire autour de nous une pensée unique bien formatée.

# L'AGENDA D'ATTAC LIÈGE

[www.local.attac.org/liege](http://www.local.attac.org/liege)



**Samedi 31 août, dimanche 1<sup>er</sup> septembre de 11h à 19h**  
Retrouvailles Liège, stand d'Attac dans le Parc de la Boverie

**Mercredi 11 septembre, 19h30 — 22h00**  
Cycle ABCdaire (suite du cycle, chaque 2<sup>e</sup> mercredi du mois)

Dans les locaux de DEFIS Vesdre, Maison de l'Égalité des Chances, Rue Lucien Defays, 10, à 4800 Verviers'

**Mardi 17 septembre à 20h00**  
Rentrée des associations liégeoises, projection du film *Comme un lion* au cinéma le Parc.  
rue Carpay, 4020 Liège

**Samedi 21 septembre, à partir de 14h00**  
Tempo Color, Points Colère pour la Terre sur la place St Lambert, animation 'A l'eau, non mais à l'eau', non à la marchandisation de l'eau !

**Lundi 23 septembre, 19h30**  
Démocratie contre marchés financiers (suite du cycle) - Démocratie et genre  
Avec Fanny Duchesne  
Centre du Beau-Mur, 50 rue du Beau-Mur, 4030 Liège

**Jeudi 26 septembre à 20h**  
Cinéclub, projection du film *Le Capital*, débat animé par Vicky Goossens, à Verviers  
Espace Duesberg, boulevard Gérarchamps 7

**Samedi 5 octobre, 14h — 18h**  
Crise, banques et paradis fiscaux (nouveau cycle)  
- Les rouages du système Avec Paul Dumbruch et David Leloup, à Liège  
Université de Liège, Salle S100, quai Roosevelt, 4000 Liège (entrée par le théâtre universitaire, possibilité de parking rue de Pitteurs, de l'autre côté de la Meuse)

**Mercredi 9 octobre, 19h30 — 22h00**  
Cycle ABCdaire (suite du cycle, chaque 2<sup>e</sup> mercredi du mois)  
Dans les locaux de DEFIS Vesdre, Maison de l'Égalité des Chances, Rue Lucien Defays, 10, à 4800 Verviers'

**Samedi 12 octobre, 10h00 — 13h00**  
Fonctionnement et rôle des lobbies – Le grand marché transatlantique (nouveau cycle)  
Avec Bruno Poncet et Ricardo Cherenti  
Au centre culturel Leonardo Da Vinci, rue Cockerill 84, à 4100 Seraing

**Lundi 21 octobre, 19h30-22h**  
L'argent, ça sert à quoi ? - Nouveau cycle avec Vicky Goossens  
Centre du Beau-Mur, 50 rue du Beau-Mur, 4030 Liège

**Samedi 9 novembre, 14h00 — 18h00**  
Crise, banques et paradis fiscaux (nouveau cycle)  
- Les sirènes de la city Avec John Christensen, Université de Liège, Salle S100, quai Roosevelt, 4000 Liège (entrée par le théâtre universitaire, possibilité de parking rue de Pitteurs, de l'autre côté de la Meuse)

**Mercredi 13 novembre, 19h30 — 22h00**  
Cycle ABCdaire (suite du cycle, chaque 2<sup>e</sup> mercredi du mois)  
Dans les locaux de DEFIS Vesdre, Maison de l'Égalité des Chances, Rue Lucien Defays, 10, à 4800 Verviers'

**Lundi 18 novembre, 19h30-22h\***  
L'argent, ça sert à quoi ? - Nouveau cycle avec Vicky Goossens  
Centre du Beau-Mur, 50 rue du Beau-Mur, 4030 Liège

**Samedi 23 novembre**  
Fonctionnement et rôle des lobbies – Les ennemis de la démocratie (nouveau cycle)  
Avec Englebert Renier, Au centre culturel Leonardo Da Vinci, rue Cockerill 84, à 4100 Seraing

**Lundi 25 novembre, 19h30-22h**  
Démocratie contre marchés financiers (suite du cycle) – la démocratie directe au niveau fédéral  
Centre du Beau-Mur, 50 rue du Beau-Mur, 4030 Liège

**Mardi 26 novembre, à 20h00**  
Crise, banques et paradis fiscaux (nouveau cycle) – l'Europe et la finance dérégulée  
Avec Sven Giegold,  
Université de Liège, Salle Witttert,  
7 place du 20-Août, 4000 Liège

**Samedi 7 décembre, 14h — 18h00**  
Crise, banques et paradis fiscaux (nouveau cycle) – La Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg  
Avec Marco Van Hees, David Leloup et Denis Robert, Université de Liège, Salle S100, quai Roosevelt, 4000 Liège (entrée par le théâtre universitaire, possibilité de parking rue de Pitteurs, de l'autre côté de la Meuse)

**Mercredi 11 décembre, 19h30 — 22h00**  
Cycle ABCdaire (suite du cycle, chaque 2<sup>e</sup> mercredi du mois)  
Dans les locaux de DEFIS Vesdre, Maison de l'Égalité des Chances, Rue Lucien Defays, 10, à 4800 Verviers'

**Samedi 14 décembre, 10h00 — 13h00 (date à confirmer)**  
Fonctionnement et rôle des lobbies – Le rôle des agences de notation (nouveau cycle)  
Avec Michel Verbist,  
Au centre culturel Leonardo Da Vinci, rue Cockerill 84, à 4100 Seraing

## L'autre agenda

**Samedi 7 et dimanche 8 septembre**  
Fête des solidarités à Namur, Citadelle de Namur

**Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 septembre**  
Fête de l'Humanité à Paris, parc départemental Georges-Valbon – La Courneuve, Paris

**Vendredi 20 septembre - Dimanche 22 septembre**  
19th Conference on Alternative Economic Policy in Europe  
Organisation: EuroMemo Group  
Lieu: SOAS, Londres, UK  
Détails : [http://www.euromemo.eu/annual\\_workshops/2013\\_london/index.html](http://www.euromemo.eu/annual_workshops/2013_london/index.html)

**Jeudi 3 octobre**  
Conférence de David Graeber, auteur de *La Dette : les 5000 premières années*  
Bruxelles (lieu à confirmer)

**Jeudi 17 octobre**  
Journée internationale de lutte contre la pauvreté, avec le RJF et le réseau wallon de lutte contre la pauvreté, activités à Namur pendant la journée.